

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Indemnité de fonction
allouée au Directeur
Adjoint du CAREL en 1981

80181

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	21
Nombre de votants	26
Pour	14
Contre	5
abstention	5

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUIJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 14 décembre 1979, le Conseil Municipal
avait fixé l'indemnité mensuelle de Monsieur MARIN à 2 806 F pour
l'année 1980.

La Commission des Finances réunie le 14 novembre 1980, propose
de réviser cette indemnité proportionnellement à l'écart existant
entre l'indice 100 du barème des traitements de la fonction publique
du 1er décembre 1979 égal à 15 237 et celui du 1er novembre 1980
égal à 17 153 (dernier connu).

Cette nouvelle indemnité serait pour 1981 :

$$\frac{2\ 806\ F \times 17\ 153}{15\ 237} = 3\ 158,84\ F \text{ arrondi à } 3\ 159\ F$$

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la convention du 1er septembre 1972 régissant le Centre Audio-Visuel de ROYAN pour l'enseignement des Langues (CAREL)
- Vu les décisions du Ministère de l'Education Nationale affectant Monsieur MARIN, professeur certifié d'allemand, au CAREL,
- Considérant la nécessité de seconder Monsieur le Directeur du CAREL dans ses tâches administratives,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 Novembre 1980,

.../...

.../...

DECIDE :

- d'allouer au professeur nommé à l'emploi de directeur-adjoint du CAREL (actuellement Monsieur François MARIN, professeur certifié d'allemand) une indemnité mensuelle de 3 159 F (TROIS MILLE CENT CINQUANTE NEUF FRANCS) avec effet au 1er Janvier 1981.
- le montant de cette indemnité est révisable annuellement,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 615 du Budget annexe du CAREL de l'exercice 1981.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS

